

# DEVENIR ECO-CONSEILLER

Formation en horaire décalé en alternance

**Période:** octobre 2017 - septembre 2018

**Durée:** 17 modules de 2 jours  
+ 2 modules de 3 jours en résidentiel  
+ 15 heures «à la carte»  
+ min.25 jours en intra-entreprise

**Lieu:** Mundo Namur Rue Nanon, 98  
5000 Namur

**Vous voulez acquérir des outils et des méthodes de gestion de projets environnementaux. Vous voulez contribuer à faire évoluer votre organisation. Vous voulez comprendre les enjeux du développement durable et de la transition. Devenez éco-conseiller ! Cette formation d'1 an en horaire décalé vous permet d'alterner formation théorique et projet environnemental de terrain.**

## LES OBJECTIFS

En tant qu'éco-conseiller, vous serez en mesure de :

- ✓ Repérer les **enjeux environnementaux** au sein d'une organisation,
- ✓ Développer une **communication** positive et engageante,
- ✓ Gérer, animer et mobiliser **une équipe** sur des questions environnementales,
- ✓ Identifier les **acteurs clés** pour initier un projet environnemental,
- ✓ Mettre en œuvre des **outils** de gestion environnementale, Piloter un **projet interne** de développement durable.

## LA METHODE

- ✓ Vous assistez à des **cours et séminaires**, animés par des professionnels de l'environnement, de la gestion de projet et de la communication, qui combinent théorie, études de cas, exercices pratiques et visites sur site. (310 heures réparties en 17 modules de 2 jours vendredi-samedi et 2 modules de 3 jours en résidentiel et 15h «à la carte»).
- ✓ Vous menez un **projet environnemental** sur votre lieu de travail, en partenariat avec votre employeur (min. 25 jours).
- ✓ Vous bénéficiez d'un **accompagnement individualisé** tout au long de la formation.

## LES PARTICIPANTS

Vous êtes un groupe de 12 à 18 personnes, en activité professionnelle, titulaires au minimum d'un baccalauréat ou d'une expérience professionnelle équivalente.

### Quels projets ont-ils menés ?

Plus de 900 éco-conseillers se sont déjà formés à l'Institut Eco-Conseil. Parmi eux, ceux qui ont suivi le programme en horaire décalé ont développé des actions concrètes au sein de leur organisation :

- ✓ Mise en place d'une éco-team,
- ✓ Développement d'un projet pilote en faveur de la biodiversité,
- ✓ Gestion des déchets sur le site de production,
- ✓ Management d'une labellisation environnementale,
- ✓ Mise en œuvre d'un plan d'action public (Plan Maya, Agenda 21, ...).

Retrouvez leurs témoignages sur [www.eco-conseil.be](http://www.eco-conseil.be) et sur notre page 



## LE PROGRAMME

- > Un **volet environnemental** sur 25 jours pour :
  - ✓ Cerner les enjeux environnementaux globaux et locaux,
  - ✓ Appréhender le métier d'éco-conseiller, son rôle, ses limites, son réseau,
  - ✓ Acquérir des outils de gestion environnementale en matière d'énergie, de déchets, d'aménagement du territoire et de mobilité, de biodiversité, d'alimentation et d'agriculture.
- > Un **volet communication et gestion du changement** sur 15 jours pour :
  - ✓ Acquérir une méthode de gestion de projet,
  - ✓ Améliorer ses techniques de communication interpersonnelle,
  - ✓ Animer une équipe et gérer des projets participatifs,
  - ✓ Définir des messages mobilisateurs,
  - ✓ Intégrer des outils de négociation.
- > Un **projet environnemental** à mener sur votre lieu de travail, en 180 heures (càd 25 jours min.), pour mettre en oeuvre immédiatement les connaissances et compétences acquises tout au long de la formation.
- > Un **module «à la carte»** pour s'enrichir de lectures, de conférences...liées au métier
- > **3 séances d'intervisions**, d'échanges et de formalisation de pratiques + des séances d'accompagnement individualisé.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**PÉRIODE** : Octobre 2017 - Septembre 2018

**HORAIRES** : Vendredi et samedi consécutifs, généralement une semaine sur deux, soit 19 fois au cours de l'année, 15h «à la carte» et deux sessions de trois jours en résidentiel (du jeudi au samedi).

<b>DATES</b>	<b>Octobre</b>	06-07 et 20-21	<b>Mars</b>	02-03, 16-17 et 23
	<b>Novembre</b>	02-03-04 <sup>(*)</sup> et 17-18	<b>Avril</b>	13-14 et 19-20-21 <sup>(*)</sup>
	<b>Décembre</b>	01-02 et 15-16	<b>Mai</b>	04-05 et 18-19
	<b>Janvier</b>	05-06 et 19-20	<b>Juin</b>	01-02, 15-16 et 22
	<b>Février</b>	02-03 et 16-17	<b>Septembre</b>	07

<sup>(\*)</sup> résidentiel

### CONDITIONS FINANCIÈRES

- ✓ 2.800 euros – tous frais compris (-30% pour les personnes privées)
- ✓ Possibilités d'aides régionales ou sectorielles jusqu'à 50%
- ✓ Formation agréée par le Congé-éducation payé

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Participation à l'une des séances d'information préalables organisées par l'Institut Eco-Conseil à Namur ou à Bruxelles.

Pour connaître les dates des séances et s'inscrire, rendez-vous sur : [www.eco-conseil.be/formation-en-horaire-decalé](http://www.eco-conseil.be/formation-en-horaire-decalé).

Votre inscription sera ensuite effective sur acceptation d'un dossier de motivation intégrant un projet environnemental pour votre organisation, à remettre à l'Institut Eco-Conseil pour le 11 septembre 2017 .

### CERTIFICATION

Le certificat d'éco-conseiller est délivré sur base de la réussite d'une épreuve intégrée devant un jury de professionnels.

La formation est conforme au décret de la Région wallonne pour la subvention et le maintien d'un éco-conseiller en commune .

### CONTACT

**Donatienne Snyers**, coordinatrice de la formation en horaire décalé  
[donatienne.snyers@eco-conseil.be](mailto:donatienne.snyers@eco-conseil.be) - 081/39 06 74

Institut Eco-Conseil - Mundo Namur Rue Nanon, 98 - 5000 Namur  
[www.eco-conseil.be](http://www.eco-conseil.be) - Suivez-nous sur  